



**MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY**

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 21 FÉVRIER 2022, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :**

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M<sup>me</sup> Michelle Joly à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

DONNÉ À CHERTSEY ce 23<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

---

Monique Picard  
Directrice générale adjointe et Service du greffe